



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/C.2/43/1  
26 septembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-troisième session  
DEUXIEME COMMISSION

QUESTIONS RENVOYÉES A LA DEUXIEME COMMISSION

Lettre datée du 23 septembre 1988, adressée au Président de la  
Deuxième Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les décisions adoptées par l'Assemblée générale à la 3e séance plénière de sa quarante-troisième session en ce qui concerne les questions renvoyées à la Deuxième Commission.

Permettez-moi par ailleurs d'attirer votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, figurant dans la section II du rapport du Bureau (A/43/250) qui ont été également approuvées par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière.

Je vous serais très obligé de bien vouloir donner suite à ces recommandations.

(Signé) Dante CAPUTO

QUESTIONS RENVOYÉES A LA DEUXIÈME COMMISSION

1. Rapport du Conseil économique et social [chap. I, II, III (sect. B b), F et G), IV, VI (sect. A à C et E), VII et VIII] (point 12) :

[L'Assemblée générale a décidé que les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également renvoyés aux séances plénières et aux Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions :

- a) Chapitre I ..... Séances plénières, Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions
- b) Chapitre II ..... Séances plénières et Troisième Commission
- c) Chapitre IV (sect. E) ... Cinquième Commission
- d) Chapitres III [sect. B b] et VI (sect. A) ..... Troisième Commission
- e) Chapitres VI (sect. C) et VII ... Séances plénières, Troisième et Cinquième Commissions
- f) Chapitre VI (sect. E) ... Quatrième Commission
- g) Chapitre VIII ..... Troisième et Cinquième Commissions.]

[Au titre de ce point, l'Assemblée générale a décidé, en application de sa résolution 42/168 du 11 décembre 1987, de consacrer une séance plénière, le jeudi 27 octobre 1988 au matin, à la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation mondiale de la santé.]

2. Développement et coopération économique internationale (point 82) :
- a) Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement;
  - b) Commerce et développement;
  - c) Problèmes alimentaires;
  - d) Sources d'énergie nouvelles et renouvelables;
  - e) Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement;

/...

- f) Tendances à long terme du développement économique et social;
- g) Stratégie à long terme en vue d'un développement durable et écologiquement rationnel.

3. Crise de la dette extérieure et développement (point 83).

4. Activités opérationnelles pour le développement (point 84) :

- a) Activités opérationnelles du système des Nations Unies;
- b) Programme des Nations Unies pour le développement;
- c) Fonds des Nations Unies pour la population;
- d) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- e) Programme alimentaire mondial.

[L'Assemblée générale a décidé de renvoyer à la Deuxième Commission pour examen au titre du point 84 le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur le fonctionnement, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.]

5. Formation et recherche (point 85) :

- a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
- b) Université des Nations Unies.

6. Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe (point 86) :

- a) Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe;
- b) Programmes spéciaux d'assistance économique.

7. Responsabilité des Etats pour la défense de l'environnement et la prévention de la pollution de celui-ci comme suite à l'accumulation de résidus toxiques et radioactifs, et raffermissement de la coopération internationale aux fins de la solution de ce problème (point 143).

8. Sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité (point 148).

[L'Assemblée a décidé de renvoyer l'examen de cette question à la Deuxième Commission, étant entendu que la question serait d'abord présentée à une séance plénière avant d'être examinée par la Deuxième Commission.]

/...

L'Assemblée a décidé de renvoyer le point 118 (Corps commun d'inspection) à la Cinquième Commission, étant entendu que les rapports du Corps commun d'inspection traitant de questions attribuées à d'autres grandes commissions seraient également soumis à ces commissions.

-----